



“ **Un Parc volontaire**
pour intégrer un PAT si l’opportunité se présente



© Benoît Facchi

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création : 1989
- Superficie : 290 000 hectares
- Nombre de communes : 197
- Population : 252 000
- Régions : Grand Est et Bourgogne Franche-Comté
- Départements concernés : Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort
- Type de territoire : plus densément peuplé des 53 PNR, moyenne montagne
- Villes Porte : Colmar, Lure, Luxeuil, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Communautés d’agglomération de Mulhouse et Belfort



➤ INTRODUCTION

Le Parc Ballons des Vosges s’organise autour d’une agriculture de montagne, ce qui rend l’autonomie alimentaire du Parc difficile à appréhender. Le Parc a sur son territoire des cultures de vigne, quelques cultures maraîchères assez peu diversifiées, et une filière laitière et carnée (bovine essentiellement). Il y a tout récemment des projets de PAT en réflexion sur le territoire, mais le Parc participerait à l’élaboration d’un PAT si une agglomération du territoire venait à en monter un (en cours pour l’Agglomération de Mulhouse). Un PAT se monte actuellement sur une partie du Parc mais c’est tout récent (Déodat, côté 88).

Pour le moment, le Parc des Ballons des Vosges estime qu’il n’a pas atteint un niveau d’autonomie alimentaire suffisant pour fédérer un réseau d’acteur autour d’un PAT.

Par ailleurs, le Parc est un territoire très hétérogène, qui s’étend sur 4 départements, et 3 versants montagneux. Il n’y a pas pour le moment d’entité administrative qui puisse coordonner efficacement un tel projet.

➤ ACTIONS

Le Parc tente de promouvoir la création de cercles de production vertueux et de valoriser les savoir-faire locaux : la race locale bovine vosgienne contribue à l’attractivité du territoire et valorise des surfaces difficiles à cultiver. Le Parc accompagne également les filières bénéficiant d’AOC, notamment l’AOC kirsch de Fougerolles, produits dans les prés-vergers du Parc.

La marque « Valeurs Parc » s’attache au respect de l’humain, du territoire et de l’environnement, dans un souci de soutenir l’activité locale. Dans le Parc, la marque est attribuée aux fruits, fleurs, plantes et légumes ainsi qu’aux produits carnés, au miel et aux eaux minérales.

➤ ACTEURS

Le Parc est en relation avec les 4 Chambres d’agriculture, avec qui il mène des actions conjointes dans le domaine de l’urbanisme, de la gestion de l’espace et de la promotion de filières de qualité notamment grâce au développement de la marque « Valeurs Parc ». Le Parc accompagne des filières emblématiques du territoire comme la race vosgienne par exemple. Les collectivités, communes, agglomérations, communautés de communes et



© PNRBV - Jean Marie Henry

les départements sont aussi des interlocuteurs privilégiés du Parc.

➤ ANALYSE

Le Parc cherche à augmenter la valeur ajoutée liée aux productions de qualité ainsi qu'à diversifier celles-ci. Une étude du Commissariat de massif (Commissariat général à l'égalité entre territoires) a identifié des pistes destinées à structurer plusieurs filières dites de niche comme l'apiculture, la pisciculture, les plantes aromatiques et médicinales, l'héliciculture et le maraîchage. Le développement de l'agritourisme est ainsi un des secteurs que le Parc souhaite accompagner grâce à la valorisation des produits locaux, des circuits-courts ainsi que des savoir-faire spécifiques du territoire.

► PETIT PLUS

Les fermes auberges accueillent des randonneurs dans l'esprit de la tradition de la transhumance datant du XIX^e siècle, selon laquelle les vachers et fromagers offraient le couvert et le gîte pour la nuit. Il existe maintenant une association des fermes auberges qui officialise la pratique, en mettant en avant les produits et savoir-faire de cette agriculture extensive de montagne.